

# Recruter dans l'ESS

jeudi 3 octobre 2024 de 9h15 à 12h

Face aux nouvelles tendances qui traversent le monde du travail, comment les employeurs de l'ESS doivent-ils **aborder, transformer, adapter les pratiques** de recrutement ?

Comment **proposer une « marque employeur »** qui fasse sens et rende attractif nos métiers et nos organisations ?

Comment **agir concrètement** demain ?

Un évènement co-organisé par



En partenariat avec



**9H15 : ACCUEIL**

**9H45 : MOTS D'INTRODUCTION**

**Pourquoi cette thématique ? Quels enjeux identifiés ?**

Julien CORDIER, Directeur, CRESS Hauts-de-France  
& Marie-Pierre MAYNADIER, Délégué régional adjointe, UDES

**10H : ÉCLAIRAGE D'EXPERT**

**Les nouvelles pratiques de recrutement dans l'ESS**

Jérôme RIEGERT, Directeur adjoint, Cabinet Orientation durable

**10H30 : L'ACTION DES SYNDICATS EMPLOYEURS**

• **Attractivité des métiers : les innovations permises par le dialogue social**

Charles BOZONNET, Responsable de la vie du réseau et du développement territorial à l'UDES

• **De l'Appel des employeurs engagés à la Charte des employeurs spécifiques d'insertion :**

*le travail des syndicats employeurs sur la marque employeur*

Emmanuel STEPHANT, trésorier du SyNESI

**11H : PAROLE AUX ACTEURS DE L'ESS**

Partagez vos réalités, difficultés et bonnes pratiques

**11H30 : DEVENIR UNE ASSOCIATION EMPLOYEUSE**

par Leslie MARTIN, Chargée de mission emploi & économie, Le Mouvement Associatif

**12H : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION**

par Peggy ROBERT, Présidente, CRESS HDF & Christophe BERTIN, Délégué régional, UDES  
introduction par Céline FASULO, Directrice régionale adjointe, DREETS Hauts-de-France

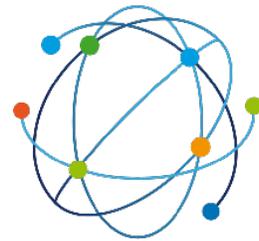
## 9H45 : MOTS D'INTRODUCTION

**Pourquoi cette thématique ? Quels enjeux identifiés ?**

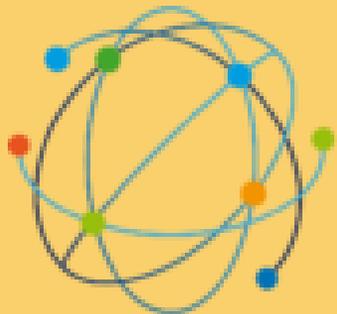
Julien CORDIER, Directeur, CRESS Hauts-de-France  
& Marie-Pierre MAYNADIER, Déléguée régionale adjointe, UDES

## 10H : ÉCLAIRAGE D'EXPERT

**Les nouvelles pratiques de recrutement dans l'ESS**  
Jérôme RIEGERT, Directeur adjoint, Cabinet Orientation durable



Orientation  
Durable



# Orientation Durable

Jérôme Riegert  
Directeur général adjoint

<http://www.orientationdurable.com>

06 67 42 19 66

[j.riegert@orientationdurable.com](mailto:j.riegert@orientationdurable.com)

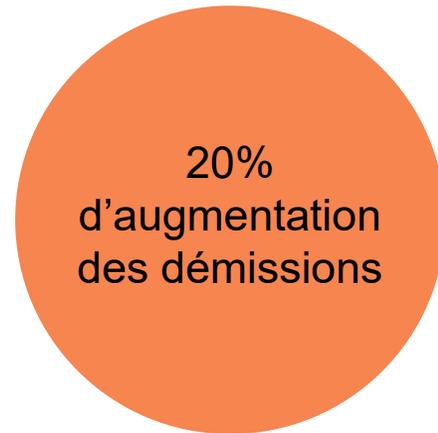
Cabinet de recrutement de l'économie sociale et  
solidaire et de l'intérêt général

130 missions par an  
Tous les secteurs de l'ESS  
60% de postes CODIR

Une approche humaine, sans IA avec des  
consultants expérimentés

# Contexte du marché du travail

La grande démission : Un bouleversement du marché du travail



Baisse globalement dans tous les secteurs et sur tous types de poste

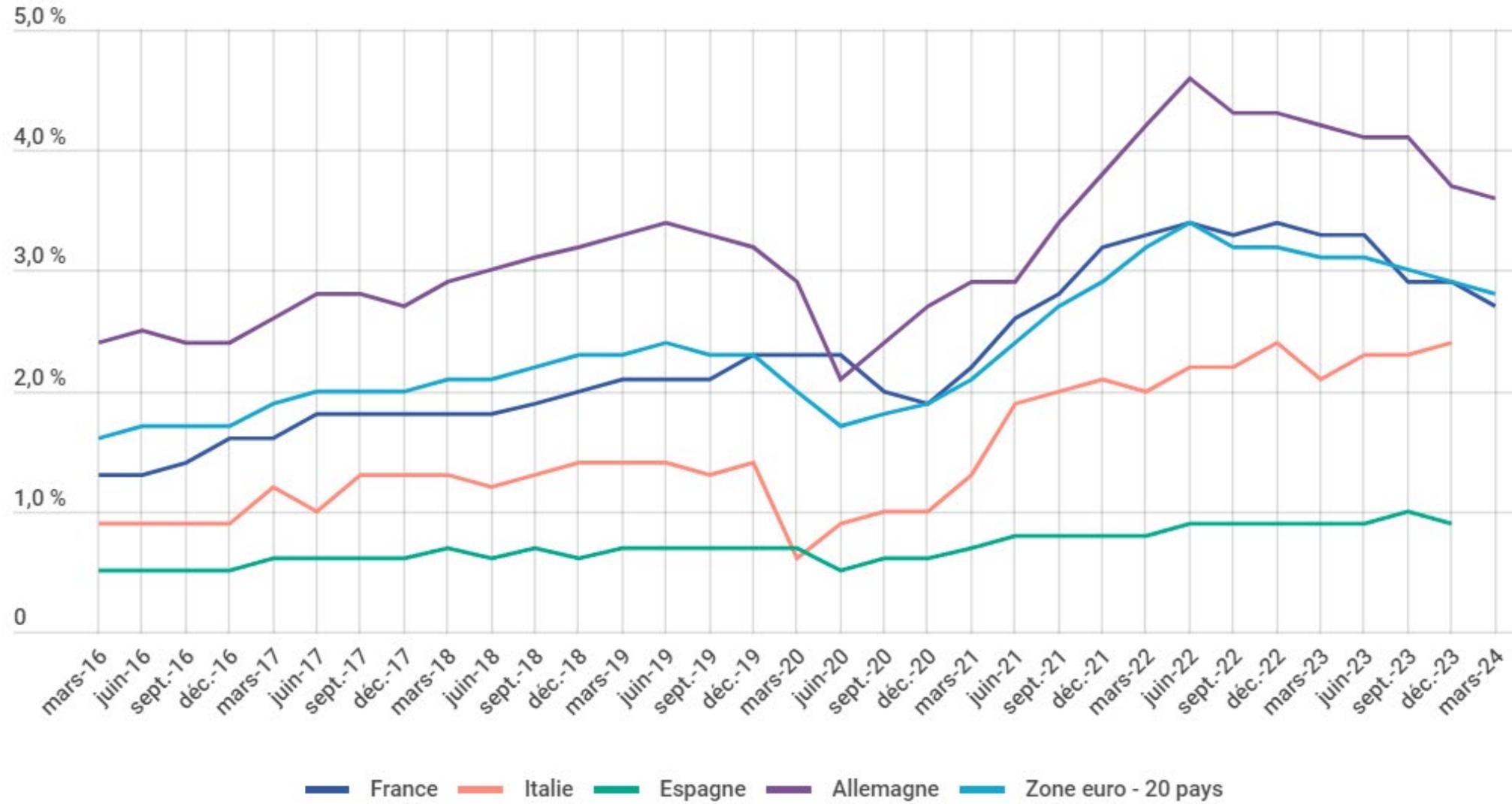
# La situation au T2 2024

Taux de chômage des 15 ans ou plus



# La situation au T2 2024

Graphique 4.3 | Taux d'emplois vacants en comparaison internationale - en %



# 6 choses qui ont changé

Les fiches de poste  
doivent être  
cohérentes

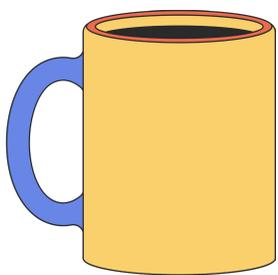
Transparence sur  
les salaires et les  
avantages

Poste proche d'un  
entrepreneur

Regain d'intérêt  
pour les CDD

Importance de la  
QVT

Qualité de  
l'expérience  
candidat



# Les attentes des candidats

73% voient leur vision du monde du travail évoluer

65% pensent que l'écart de génération s'accroît

Que regardez-vous en 1er dans une offre d'emploi ?

Descriptif des missions (83%)

La rémunération (60%)

La présentation de la structure (55%)

Les 3 éléments qui poussent à postuler

Rémunération claire (67%)

Image de la structure (67%)

Ouverture au TT (38%)

Les 3 freins à une candidature

Réputation (62%)

Cohérence des missions (60%)

Manque de souplesse (38%)

L'avenir du recrutement

Entretiens sur un pied d'égalité (70%)

Processus incarné (57%)

Sélections sur le savoir-être (36%)

## 10H30 : L'ACTION DES SYNDICATS EMPLOYEURS

- **Attractivité des métiers : les innovations permises par le dialogue social**  
Charles BOZONNET, Responsable de la vie du réseau et du développement territorial à l'UDES



- **De l'Appel des employeurs engagés à la Charte des employeurs spécifiques d'insertion :  
le travail des syndicats employeurs sur la marque employeur**  
Emmanuel STEPHANT, trésorier du SyNESI



# 11H : PAROLE AUX ACTEURS DE L'ESS

Partagez vos réalités, difficultés et bonnes pratiques



## 11h30 : DEVENIR UNE ASSOCIATION EMPLOYEUSE

par Leslie MARTIN, Chargée de mission emploi & économie, Le Mouvement Associatif



**Recruter pour la première fois : les  
bonnes questions à se poser**

**03 octobre 2024**

# Le Mouvement associatif HdF

---

- Association loi 1901
- Fonction de représentation, d'accompagnement et d'animation de réseau
- Fédère la moitié des 100 000 associations en région, réunies autour de réseaux sectoriels
- Sujets : engagement, emploi, économie, recherche, europe



# Devenir une association employeuse

---

- Pourquoi embaucher ?
- Comment financer l'emploi ?
- Comment garantir la qualité de l'emploi ?
- Qui peut m'accompagner ?



# Quelques données :

- Près de 10 000 associations employeuses (8% des associations)
- Près de 200 000 salarié.e.s associatifs
- Représente 10% de l'emploi privé
- 50% des emplois associatifs dans l'action sociale
- Presque la moitié des associations employeuses comptent maximum 2 salariés

Particularités de l'emploi associatif : Gouvernances bénévoles, relation de travail mixte



# Avant de créer un premier emploi

## Pourquoi embaucher ?

- Le projet associatif doit être construit, formalisé et partagé.
- A quel besoin répond l'embauche d'un nouveau salarié ? Quel sera son rôle dans l'association ? Identifier les compétences manquantes. L'embauche n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser le projet (option de la mutualisation, du groupement employeur, de la prestation...)
- Est-ce que la gouvernance a les capacités de s'emparer de cette nouvelle responsabilité employeur ?
- Voir l'étude de l'Injep : « [L'épreuve du premier salarié dans le monde associatif, déséquilibres sur la gouvernance, l'organisation du travail et le modèle de financement](#) »



# Comment financer l'emploi ?

- 
- S'assurer que le financement de l'emploi est possible et viable sur la durée prévue du contrat : construire un plan de trésorerie, prévoir l'investissement
  - Les sources de financements : subventions, recettes d'activités, financements privés, partenariats
  - Aides à la création d'un emploi : le CREAP, les contrats aidés, ANS...
  - Les aides au projet : le Fonjep, la plateforme <https://www.appelaprojets.org/>
  - Définir l'équilibre de son MSE et son évolution



# Comment garantir la qualité de l'emploi?

---

## Pourquoi s'intéresser à la qualité de l'emploi avant de recruter ?

- **Enjeu éthique** : d'alignement des valeurs promues et des pratiques interne
- **Enjeu contextuel** : pénurie de personnel et turn over (contexte post-covid, évolution du rapport au travail, nécessité de fidéliser les salariés).  
*Voir le baromètre annuel d'Hexopée sur les métiers en tension et difficultés de recrutement*
- **Enjeu sectoriel** : des employeurs bénévoles, des statuts variés
- **Enjeu financier** : emplois associatifs plus précaires



# Comment garantir la qualité de l'emploi?

## QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS L'ESS

Baromètre de la qualité de vie au travail dans l'ESS, Harmonie Mutuelle, juin 2023.

### UNE NOTE GLOBALE MOYENNE

6,3/10

→ SALARIÉS : 6,2

→ DIRIGEANTS : 7

Selon les salariés :

- ASSOCIATIONS : 6,3
- MUTUELLES : 6,3
- COOPÉRATIVES : 6,2
- ENTREPRISES SOCIALES : 5,8
- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : 5,6
- FONDATIONS : 5,4

Selon les dirigeants :

- ENTREPRISES SOCIALES : 7,8
- COOPÉRATIVES : 7,5
- MUTUELLES : 7,2
- ASSOCIATIONS : 7
- FONDATIONS : 6,1
- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : 5,8

### UNE TENDANCE À LA DÉGRADATION

40% DES DIRIGEANTS ET  
46% DES SALARIÉS

estiment que la QVT s'est  
**DÉGRADÉE** dans leur entreprise

### FACTEURS D'AMÉLIORATION

Salariés

- 1 AMBIANCE AU SEIN DES ÉQUIPES 41%
- 2 MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL 34%
- 3 CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS 29%

### FACTEURS DE DÉGRADATION

Salariés

- 1 CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS 50%
- 2 RÉMUNÉRATION 39%
- 3 AMBIANCE AU SEIN DES ÉQUIPES 32%

# Comment garantir la qualité de l'emploi?

- 
- **Se former** : En tant qu'employeur vous avez une obligation de garantir la santé et la sécurité physique et mentale de le·a salarié·e (article L. 4121-1 du Code du travail). Il est indispensable de se former à cette nouvelle responsabilité employeur.
  - Identifier une personne au sein du bureau pour endosser cette responsabilité, et l'inscrire dans les statuts
  - La [plateforme régionale](#) de formation des bénévoles
  - Contactez votre Opco (Uniformation, Afdas...)
  - Se renseigner sur le droit du travail auprès de la [Dreets](#)



# Comment garantir la qualité de l'emploi?

- 
- Penser un contrat de travail adapté aux missions demandées. Ecrire une fiche de poste à réévaluer chaque année avec le ou la salarié.e
  - Soigner l'accueil du salarié et son inclusion dans l'association
  - Formaliser l'articulation des salariés avec les bénévoles
  - Prévoir des espaces de dialogue sur le travail et ses conditions de réalisation
  - Organiser les entretiens annuels d'évaluation et les entretiens professionnels, financer la formation des salarié.e.s
  - Elaborer un DUERP (obligation annuelle)



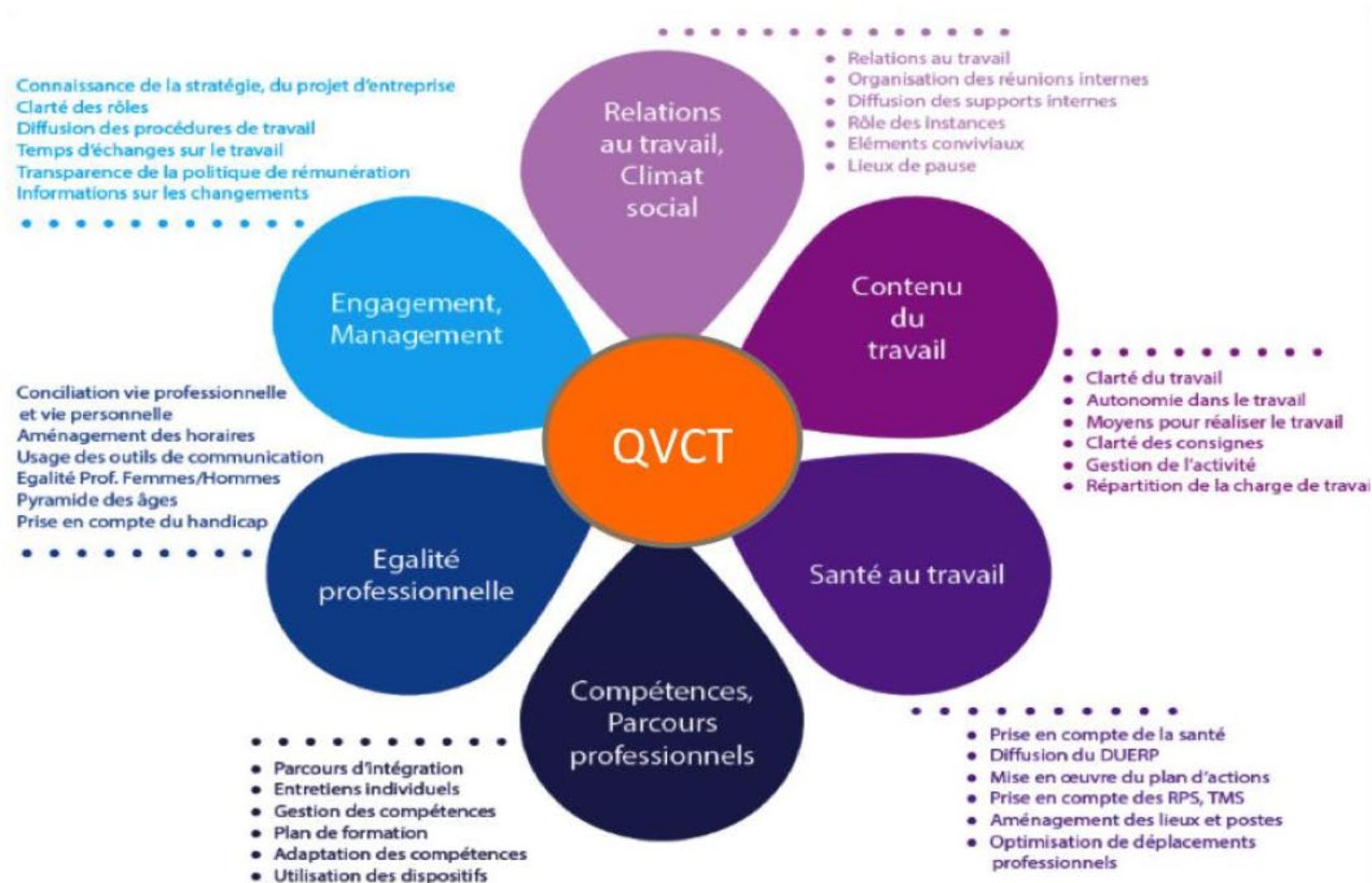
# Comment garantir la qualité de l'emploi?

---

- **Définir un cadre sécurisant, protecteur et partagé** : Ecrire un règlement intérieur, définir et formaliser les procédures RH (télétravail, remboursement de frais, absence, déplacements, modalités de communication...).
- **S'entourer** : Adhérer à une convention collective / Un syndicat employeur ; au service de prévention et santé au travail de votre territoire (visite médical), à un OPCO, à une tête de réseau



# Comment garantir la qualité de l'emploi?



# Se faire accompagner :

- **Points d'infos** : Guid'asso, Maisons des associations
- **Recrutement** : Services de l'emploi : France travail, Missions locales
- **Droit du travail, obligations employeurs** : Dreetts
- **QVCT** : ANACT
- **Financement** : France active
- **Consolidation** : Dispositif Local d'Accompagnement
- **Apprentissage, formation, accompagnement RH** : OPCO
- **Accompagnement et formation fonction employeur** : Syndicat employeur (selon la branche de la convention collective)



## 12H : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION

par Peggy ROBERT, Présidente, CRESS HDF & Christophe BERTIN, Délégué régional, UDES  
introduction par Céline FASULO, Directrice régionale adjointe, DREETS Hauts-de-France



# Vos contacts



**Julien CORDIER**

Directeur

CRESS Hauts-de-France

07 68 85 00 26

[julien.cordier@cresshdf.org](mailto:julien.cordier@cresshdf.org)



**Caroline CRETON**

Chargée de projets en territoires

Hauts-de-France et Normandie

UDES

06 37 05 18 31

[ccreton@udes.fr](mailto:ccreton@udes.fr)

